



Commune

de **Porchères**

Journal municipal n° 42 – Janvier 2023

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2-3
Du côté de l'école	p. 4-6
Du nouveau à la cantine	p. 7
Info gendarmerie	p. 8
Aide de la CALI pour l'achat de vélo	p. 9
Nouveau tri des déchets	p. 10

Calendrier SMICVAL 2023	p. 11
En bref	p. 12-13
Rappel sur l'urbanisme	p. 14
L'association Isle et Dronne récompensée par l'UNESCO à Paris !	p. 15
Agenda	p. 16

MOT DU MAIRE



Tout d'abord, je tiens, en mon nom et au nom du conseil municipal à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2023.

Depuis le COVID, le monde a changé. Les médias nous maintiennent sous perfusion quotidienne des « urgences » du moment. Climat, guerre en Ukraine, crise économique, inflation, biodiversité... Je n'ai rien à ajouter à cela, ce n'est pas mon rôle.

Comment Porchères fait face à cette situation et comment projeter la commune dans un avenir serein ?

Peut-être qu'au lieu de toujours parler de ce qui ne va pas, il faudrait regarder ce qui va... La photo de couverture de ce journal devrait nous rassurer. Minuscule village de 900 habitants, Porchères n'est pas grand-chose à l'échelle de la France, de l'Europe ou du monde.

Mais finalement n'a-t-on pas, ici, tout ce dont nous avons besoin pour vivre bien ? Une nature qui nous environne est qui est assez préservée, des maisons individuelles avec chacun son carré de jardin, un décor avec rivière et forêt que bien des citadins n'ont pas, des chemins pour se promener, des associations, de la culture, du patrimoine...

Finalement, ce qui doit nous rendre heureux, ce n'est pas le prochain achat que l'on fera, c'est déjà le fait d'être ici, et d'y vivre bien.

Laissez-moi vous raconter une petite fable : la grenouille qui ne savait pas qu'elle était cuite.

C'est une grenouille qui nage tranquillement dans une grande bassine d'eau bien fraîche. Mais la bassine est posée sur une source de chaleur et la température augmente très progressivement...

Elle est bientôt tiède. La grenouille trouve ça très agréable et continue à nager.

La température continue à grimper. L'eau est maintenant chaude. C'est un peu plus que n'apprécie la grenouille, ça la fatigue un peu, mais elle ne s'affole pas pour autant.

Cette fois l'eau est vraiment chaude. La grenouille commence à trouver cela désagréable, mais elle s'est affaiblie. Alors elle supporte patiemment et ne fait rien, en attendant que ça aille mieux.

La température continue à monter jusqu'au moment où la grenouille va tout simplement finir par cuire et mourir.

Si cette même grenouille avait été plongée directement dans une eau à 50 °C, elle aurait immédiatement donné un coup de patte adéquat pour s'éjecter de la marmite.



Cette expérience montre que lorsqu'un changement s'effectue d'une manière suffisamment lente, il échappe à la conscience et ne suscite la plupart du temps aucune réaction, aucune opposition, aucune révolte.

Cela ne vous rappelle rien ?

Le chantier de la mairie

Le conseil municipal travaille continuellement à faire avancer la commune. Le dossier qui nous occupe le plus en ce moment, c'est le chantier de réhabilitation-extension du bâtiment de la mairie. Nous avons passé la phase administrative de l'appel d'offres. Tous les artisans sont désignés (sauf le lot menuiserie qui ne devrait plus tarder), le chantier commence vraiment ! Nous avons probablement un an de travaux devant nous dans le contexte compliqué que nous connaissons des difficultés d'approvisionnement et de personnel pour les artisans.

Nous avons fait le choix d'une toiture végétalisée pour l'extension et d'isolants en laine de bois pour l'ensemble du bâtiment en raison de leur plus grande efficacité énergétique et plus respectueuse de l'environnement.

Le PLU-i

Le PLU-i-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement) avance. Piloté par la CALI, ce document va planifier l'urbanisme sur l'ensemble des 45 communes de la CALI, dont Porchères ! La phase de diagnostic est en train de se terminer. La question posée n'est pas anodine. Quel développement souhaitons-nous pour Porchères pour les 20 prochaines années en matière d'habitat, de déplacement, de construction, d'espaces agricoles et naturels, de qualité de vie ? Une partie de l'avenir de la commune se jouera dans ce document. Nous sommes pleinement mobilisés pour imaginer le meilleur projet possible pour notre commune. Nous aurons à en reparler...

Engagement environnemental

Nous poursuivons comme depuis plusieurs années les économies d'énergie, nous continuons à remplacer toutes les ampoules à incandescence par des ampoules LED : école, église, restaurant scolaire, salle polyvalente. Nous poursuivons aussi les études pour des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et pour un chauffage avec de la géothermie. Comme annoncé nous éteignons l'éclairage public toutes les nuits de minuit à 6 heures depuis mi-octobre.

Culture

En partenariat avec l'Association Culturelle des Amis de Porchères, nous avons commencé un travail de recueil de la mémoire des anciens de la commune, réalisé par Anne-Claire Parola. La vie a tellement changé durant le XXème siècle qu'il nous a semblé important de faire consigner par écrit ce qu'était la vie quotidienne il n'y a pas si longtemps...

Il n'y aura pas de cérémonie de vœux en ce mois de janvier car notre salle polyvalente n'est pas disponible durant la durée des travaux de la mairie.

Il me reste une nouvelle fois à vous souhaiter une bonne année 2023 !

David REDON, maire de Porchères

Bonne Année 2023



Pour préparer Noël, on a décoré le sapin avec des guirlandes et des boules. On compte les pochettes le matin pour savoir quel jour il va arriver le Père-Noël. Il y a des bonbons au chocolat dans les pochettes.

On a préparé des sablés pour les parents pour la fête de Noël.



On a chanté « L'as-tu vu ? » devant les mamans et les papas



Pour le repas de Noël, il y avait une belle table. On a bien mangé. On a préféré le sapin en chocolat !

Le Père-Noël est passé dans notre école. Il avait amené des livres pour nous. C'étaient des livres de bébés animaux.



On a ouvert un gros cadeau : c'est un vélo pour tout le monde !

Article dicté par la classe de Petite et Moyenne Sections



Notre grande lessive

Pour la grande lessive on a fait des arts : on a fait des dessins avec des feutres qui brillent, on a fait des découpages et des collages et on a dessiné avec des pastels et après on a colorié avec des encres.

Tous les élèves ont participé : les petits/moyens, les GS et les CP. Il y avait des mamies qui sont venues dessiner avec nous. Les maîtresses aussi elles ont dessiné et Manon et Corinne.



Après les maîtresses elles ont accroché nos dessins sur des ficelles avec des pinces, comme le linge quand on le fait sécher. C'est pour ça qu'on dit la grande lessive ! Le soir les papas et les mamans sont venus admirer notre travail.

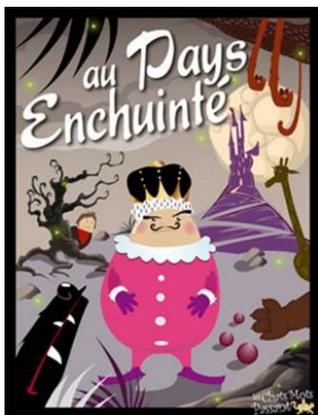
La grande lessive c'était aussi à l'école de St Antoine. Ça s'est passé dans beaucoup d'écoles, dans des hôpitaux, dans des centres de loisirs, dans des villages, dans des villes... ça se passe tous les ans dans le monde entier. Le 20 octobre 2022 s'était dans 121 pays. On a tous dessiné des dessins de la couleur de nos rêves.

Sortie dans la nature à l'Automne :

Le mardi 11 octobre, on est allés ramasser des fruits et des feuilles de l'automne avec les Petits sur un chemin à côté de l'école. On a fabriqué un jeu pour vous : il faut relier les feuilles avec les fruits qui vont ensemble :



Articles dictés et jeu préparé par la classe de GS



Le spectacle du Pays Enchanté

Le 29 novembre, les classes de l'école de Porchères sont allées voir un spectacle de magie. C'était Le Pays Enchanté.

Au pays Enchanté, si les villageois ne chuintaient pas, le roi Chinterdit leur chatouillait la langue. Ils devaient chuintier parce que le roi avait des chamallows coincés dans la gorge. Zina avait un cheveu sur la langue, elle ne pouvait pas chuintier et elle restait dans sa maison avec sa fille Sally.



Mais Sally en avait marre de rester dans la maison donc elle a voulu combattre le roi mais il fallait qu'elle se prépare avant de partir pour éviter que le roi se fâche et lui chatouille la langue.



Pour se préparer, Sally va voir le loup et lui demande son cri. Puis, elle rencontre le serpent qui lui prête son pouvoir d'hypnotiser. Elle va voir la fée des Océans pour avoir son pouvoir de l'eau puis la girafe pour avoir ses jambes. La girafe était un peu sourde donc c'était amusant.

Sally s'habille avec ses cadeaux et va faire peur au roi. Elle l'hypnotise et lui chatouille la gorge. Comme ça le chatouille, il vomit ses chamallows et il ne parle plus en chuintant. Les habitants sont joyeux parce qu'ils n'ont plus besoin de chuintier.

Il y avait deux comédiennes et dix déguisements : un serpent, une girafe, une fée, le roi Chinterdit, Sally la petite fille, Zina la maman, le loup et le messenger du roi...

C'était impressionnant parce qu'elles allaient vite pour se changer.

La classe de CP a beaucoup aimé le spectacle.

Article dicté par la classe de CP



Du nouveau à la cantine !

En 2022 nous avons changé de cantinière, mais nous avons aussi changé nos approvisionnements et pleinement appliqué la loi EGALIM du 30 octobre 2018, portant sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 3 ans, la CALI a constitué un groupe de travail sur la restauration collective et Porchères fait partie des « communes pilotes » pour être accompagnées pour la mise en œuvre de la loi EGALIM.

Stages, formations, présence de chefs, aide au choix des fournisseurs, lien avec la chambre d'agriculture, etc...

Désormais, conformément à la loi nous proposons une fois par semaine un repas végétarien.

Depuis janvier 2022 l'approvisionnement devait comprendre 50 % de produits durables, de qualité ou locaux, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (les produits durables et de qualité concernent des produits bénéficiant entre autres de signes officiels de qualité comme les Appellations d'Origine Protégée (AOP), le Label Rouge, l'Indication Géographique Protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique).

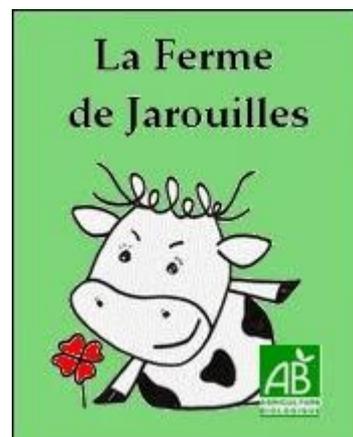


Nous avons donc dû rechercher de nouveaux fournisseurs pour l'approvisionnement en viande, en produits laitiers, et en fruits et légumes pour l'élaboration des menus. Actuellement les fournisseurs sont :

La Boucherie de Saint Seurin sur l'Isle pour la viande ;
Christophe Marceteau à Montpeyroux (24) pour les volailles ;
La Ferme des Jarouilles à Coutras pour les yaourts et fromages ;
Les Jardins la Menoue à Moulin Neuf (24) pour les légumes Bio, de saison, cultivés sans apport chimique.

D'autres fournisseurs ont été contactés pour répondre au mieux aux critères de la Loi EGALIM.

Prochainement la Cali propose d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable, auprès des enfants, sur le temps scolaire, financés par la DRAFF et la CALI.



VOLAILLES CHRISTOPHE MARCETEAU

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Suivez l'actualité et les alertes de la Gendarmerie COB de Coutras avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr



REPORTER GRATUITEMENT SUR 

Votre brigade

Horaires :

**Lundi au samedi : 09h00 – 12h00
14h00 – 17h00**

Tél : (+33) 05 57 48 42 20

mail :

cob.coutras@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)

Bonne attitude

Afin de lutter contre les comportements dangereux régulièrement observés sur des moyens de déplacement en constante évolution, le code de la route a été adapté.

L'objectif est de créer un cadre qui permette le développement de ces EDPM tout en assurant la sécurité de leurs utilisateurs et des autres usagers.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site www.securite-routiere.gouv.fr grace au moteur de recherche et au terme **EDPM**.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDE LE RESTE DU TEMPS

1

1 PERSONNE

-12

12 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT

TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H PAR CONSÉQUENT VOUZ PRÉFÉRER



Plateforme THESEE

Nouveauté

Victime ou témoin d'escroquerie sur internet ?

Le dispositif de **Traitement Harmonisé des Enquêtes et Signalement pour les E-Escroqueries** (THESEE) vous permet de porter plainte ou de signaler l'infraction en ligne, sans avoir à vous déplacer par la suite en gendarmerie.



Attention aux vols

Rappel

Chaque année, des délinquants profitent de l'affluence générée par les fêtes de la Toussaint aux abords des cimetières pour commettre des vols dans les voitures qui y sont momentanément stationnées.

Veillez verrouiller votre véhicule.

Ne laissez pas vos affaires personnelles (papiers, numéraire, chèquiers, carte bleue, téléphone, sac à mains, GPS etc) à l'intérieur de votre véhicule



• • •
8



Pour ma mobilité à vélo je peux compter sur l'agglo !

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Libournais ont voté à l'unanimité mercredi 17 novembre l'aide à l'acquisition de vélos pour les habitants du territoire.

L'actualité de ces derniers mois a mis en avant des défis majeurs, qu'ils soient climatiques, environnementaux, sociaux, économiques..., que nous devons collectivement relever au travers des politiques publiques. La politique des mobilités est aujourd'hui un levier puissant pour contribuer à plus de sobriété. La mobilité est depuis des années une compétence forte de la Cali, l'émergence de notre réseau de transports gratuit en est la pierre angulaire et aujourd'hui le développement de l'usage du vélo doit aussi y contribuer.

Afin d'accompagner les habitants du territoire vers le choix de ce mode de déplacement, la Cali met en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, neuf ou d'occasion. Ces aides sont cumulatives avec les aides de l'État.

Les types de cycles éligibles sont : Vélo classique, Vélo à assistance électrique, Vélo cargo, allongé, pliant (électrique ou mécanique), Vélo adapté aux handicaps. Les kits d'électrification sont également éligibles à la subvention.

Les vélos de sports ou de loisirs (VTT, vélo de course ...) et les vélos pour enfants sont exclus du dispositif.

Comment bénéficier de l'aide financière de la Cali ?

Les critères d'éligibilité : Être majeur et habiter sur le territoire de la Cali.

L'aide est ensuite attribuée en fonction du revenu fiscal de référence.

La demande est à déposer [directement en ligne](#). Ce site permet de déposer l'ensemble des documents nécessaires à la demande de subvention.

Les pièces justificatives à fournir pour faire votre demande : Formulaire de demande d'aide complété et signé ; Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) ; Copie de la pièce d'identité du bénéficiaire ; Copie de la facture d'achat au nom du bénéficiaire – certifiée acquittée par le vendeur et précisant le modèle acheté avec ses caractéristiques techniques. La facture doit être postérieure à la mise en place du dispositif d'aide à l'achat, soit après le 17/11/2022 ; Le dernier avis d'imposition faisant apparaître le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales ; Le Relevé d'Identité Bancaire du bénéficiaire ; Une attestation sur l'honneur (de ne pas revendre le vélo ou dispositif d'électrification aidé dans les trois ans sous peine de restituer l'aide à la Cali)

Vous pouvez également faire votre demande par courrier ou par mail. Votre dossier sera étudié dès transmission et un accusé de réception confirmera la prise en compte de votre dossier et son éligibilité.

Pour tout renseignement : 05 24 24 22 26 - mobilitesactives@lacali.fr

Nouveau tri des déchets à partir du 1^{er} janvier 2023

À compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers, sans exception, dans votre bac à couvercle jaune ou dans votre point de collecte de proximité.

→ Ce qui change pour vous ? En plus des bouteilles et flacons en plastique, vous pourrez ajouter les pots de yaourt, les films et les barquettes... ainsi que les petits emballages en acier et aluminium (canettes, capsules de café, etc...).

💡 Désormais, plus de doute : tous les emballages et papiers se trient !

🗣️ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers

Emballages en carton et briques alimentaires

Emballages en métal

Bouteilles et flacons

➕ À partir du 1^{er} janvier 2023 tous les emballages en plastique et les petits emballages en métal

Bien les vider, inutile de les laver et les déposer séparés les uns des autres sans sac

Tous les emballages et papiers se trient !

RESTES ALIMENTAIRES



Restes alimentaires et épluchures
Marc de café - Sachets de thé
Serviettes en papier

Mettre les biodéchets dans un sac biodégradable

TEXTILES



Vêtements
Textiles

Mettre vos textiles dans un sac bien fermé

VERRE



Bouteilles en verre
Bocaux

Retirer les bouchons et couvercles

AUTRES



Ordures ménagères résiduelles

Mettre vos ordures dans un sac bien fermé

PÔLE RECYCLAGE (DÉCHÈTERIE)

Métaux - Gravats - Bois - Végétaux - Plâtre - Cartons
Meubles - Appareils électriques - Déchets dangereux

Sans rendez-vous les lundis, mardis, mercredis et jeudis
9h-12h et 14h-18h (été) / 13h-17h (hiver)

Avec rendez-vous les vendredis et samedis
sur www.smicval.fr ou au 05 57 84 74 00

NOUVEAU

Vous pouvez maintenant donner et récupérer des objets, matières ou ressources en Pôle Recyclage !
Palettes, caisses en bois, tourets, restes de peintures...
Servez-vous !

Pôle Recyclage

N'oubliez pas de présenter votre carte, elle est obligatoire



www.smicval.fr - 05 57 84 74 00



Mon calendrier de collecte - PORCHERES

Jan. 2023

Dim. 01 (Férié)	
Lun. 02	
Mar. 03	
Mer. 04	
Jeu. 05	
Ven. 06	
Sam. 07	
Dim. 08	
Lun. 09	
Mar. 10	
Mer. 11	
Jeu. 12	
Ven. 13	
Sam. 14	
Dim. 15	
Lun. 16	
Mar. 17	
Mer. 18	
Jeu. 19	
Ven. 20	
Sam. 21	
Dim. 22	
Lun. 23	
Mar. 24	
Mer. 25	
Jeu. 26	
Ven. 27	
Sam. 28	
Dim. 29	
Lun. 30	
Mar. 31	

Mar. 2023

Mer. 01	
Jeu. 02	
Ven. 03	
Sam. 04	
Dim. 05	
Lun. 06	
Mar. 07	
Mer. 08	
Jeu. 09	
Ven. 10	
Sam. 11	
Dim. 12	
Lun. 13	
Mar. 14	
Mer. 15	
Jeu. 16	
Ven. 17	
Sam. 18	
Dim. 19	
Lun. 20	
Mar. 21	
Mer. 22	
Jeu. 23	
Ven. 24	
Sam. 25	
Dim. 26	
Lun. 27	
Mar. 28	
Mer. 29	
Jeu. 30	
Ven. 31	

Avr. 2023

Sam. 01	
Dim. 02	
Lun. 03	
Mar. 04	
Mer. 05	
Jeu. 06	
Ven. 07	
Sam. 08	
Dim. 09 (Férié)	
Lun. 10 (Férié)	
Mar. 11	
Mer. 12	
Jeu. 13	
Ven. 14	
Sam. 15	
Dim. 16	
Lun. 17	
Mar. 18	
Mer. 19	
Jeu. 20	
Ven. 21	
Sam. 22	
Dim. 23	
Lun. 24	
Mar. 25	
Mer. 26	
Jeu. 27	
Ven. 28	
Sam. 29	
Dim. 30	

Mai. 2023

Lun. 01 (Férié)	
Mar. 02	
Mer. 03	
Jeu. 04	
Ven. 05	
Sam. 06	
Dim. 07	
Lun. 08 (Férié)	
Mar. 09	
Mer. 10	
Jeu. 11	
Ven. 12	
Sam. 13	
Dim. 14	
Lun. 15	
Mar. 16	
Mer. 17	
Jeu. 18 (Férié)	
Ven. 19	
Sam. 20	
Dim. 21	
Lun. 22	
Mar. 23	
Mer. 24	
Jeu. 25	
Ven. 26	
Sam. 27	
Dim. 28	
Lun. 29 (Férié)	
Mar. 30	
Mer. 31	

Jui. 2023

Jeu. 01	
Ven. 02	
Sam. 03	
Dim. 04	
Lun. 05	
Mar. 06	
Mer. 07	
Jeu. 08	
Ven. 09	
Sam. 10	
Dim. 11	
Lun. 12	
Mar. 13	
Mer. 14	
Jeu. 15	
Ven. 16	
Sam. 17	
Dim. 18	
Lun. 19	
Mar. 20	
Mer. 21	
Jeu. 22	
Ven. 23	
Sam. 24	
Dim. 25	
Lun. 26	
Mar. 27	
Mer. 28	
Jeu. 29	
Ven. 30	

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT)
ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée

Gravière, on en est où ?

Souvenez-vous de ce dossier sans fin... En ce mois de décembre 2022 la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux vient de rendre un nouvel arrêt dans ce dossier. Cet arrêt rejette tous les arguments des opposants à la gravière... Ce projet a été autorisé depuis le 7 novembre 2013, c'est-à-dire il y a bientôt dix ans. Les opposants ne renoncent pas ! D'ores et déjà, un recours est déposé devant le Conseil d'Etat pour contester cette décision de la Cour Administrative d'Appel.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est mobilisé en écrivant à Madame la Préfète de la Gironde. La réponse effectuée par les services de la préfecture n'est vraiment pas à la hauteur...



Enfin, n'oublions pas que la grave qui est prévue d'être extraite servira pour le projet de la future LGV (Ligne à Grande Vitesse) Bordeaux-Toulouse. Et nous venons d'apprendre que les habitants de Porchères et de la Gironde vont devoir supporter une toute nouvelle taxe spéciale pour le financement de la LGV. Nous aurons donc la double peine : nous allons payer ET voir notre tranquillité et nos paysages détruits...

Nettoyage du port de Brisson

Profitant du chômage de la rivière au mois d'octobre, nos agents du service technique ont nettoyé l'aire de pique-nique de Brisson, l'ancien port communal, pour que l'on voit mieux la rivière et que l'endroit soit plus agréable pour les amateurs de pique-nique !



Un nouveau poteau incendie



Depuis plusieurs années maintenant nous nous sommes engagés dans l'implantation de poteaux incendie partout où cela est possible afin de protéger convenablement les maisons du risque incendie.

C'est une condition pour qu'un terrain soit constructible.

Fin 2022 un nouveau poteau a été implanté au lieu-dit la Métairie, à l'intersection de la route du Périgord et de la route de la Vergnotte.

Décoration du bourg par les élus et le Conseil Municipal des Jeunes

Décoration des sapins et bonhommes de neige pour animer le bourg de Porchères

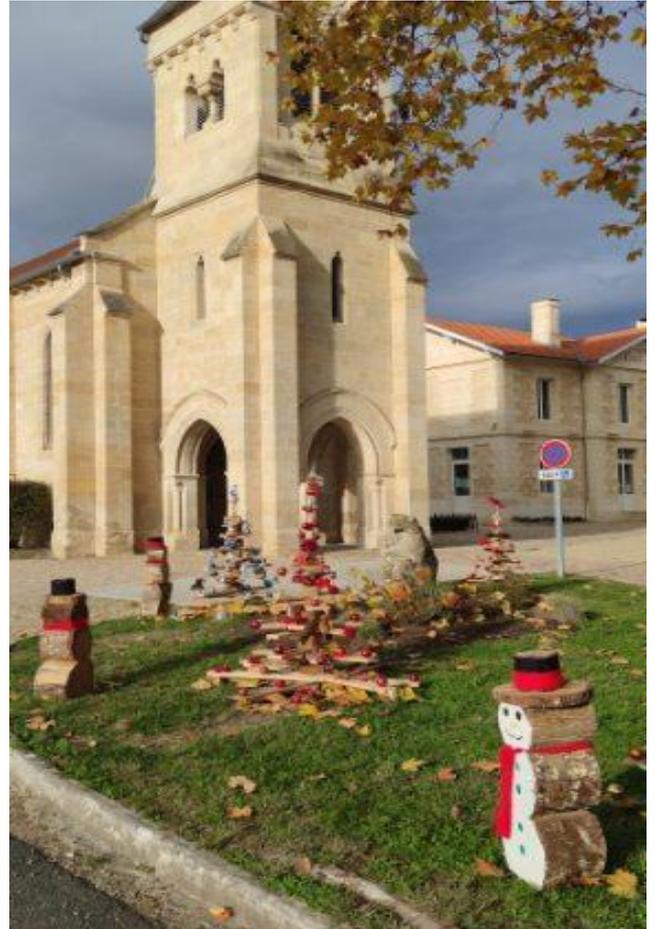
Le Conseil Municipal des Jeunes, en présence de quelques élus, a participé activement à la décoration des sapins et des bonhommes de neige.

Guirlandes, boules multicolores, rubans, pommes de pin, tout était bon pour habiller sapins et bonhommes de neige.

Et voilà le résultat, début décembre notre bourg a retrouvé ses traditionnelles décorations de Noël.

Bonhommes de neige et sapins ont revêtu leurs plus beaux attraits pour les fêtes de fin d'année.

Un grand merci, au CMJ et à la Commission Culture et Manifestations pour leur grande implication.



Détention d'armes : ce qui change

Tous les détenteurs d'armes à feu doivent impérativement se préoccuper du statut de leurs armes.

Un décret du 8 février 2022 indique qu'un nouveau Système d'Information sur les Armes (SIA) s'ouvre progressivement aux particuliers détenteurs d'armes.

Le SIA permet de faire les démarches administratives et d'accéder au râtelier numérique.

Les armes sont classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité : arme à feu de poing (revolver, pistolet) pour le tir sportif, arme à feu d'épaule (fusil, carabine) pour la chasse... Les règles d'achat, de port, de transport, de détention de l'arme varient selon la catégorie A, B, C ou D. La catégorie A est interdite sauf dérogation. La catégorie B est soumise à autorisation. La catégorie C est soumise à déclaration. La catégorie D peut être achetée et détenue librement.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

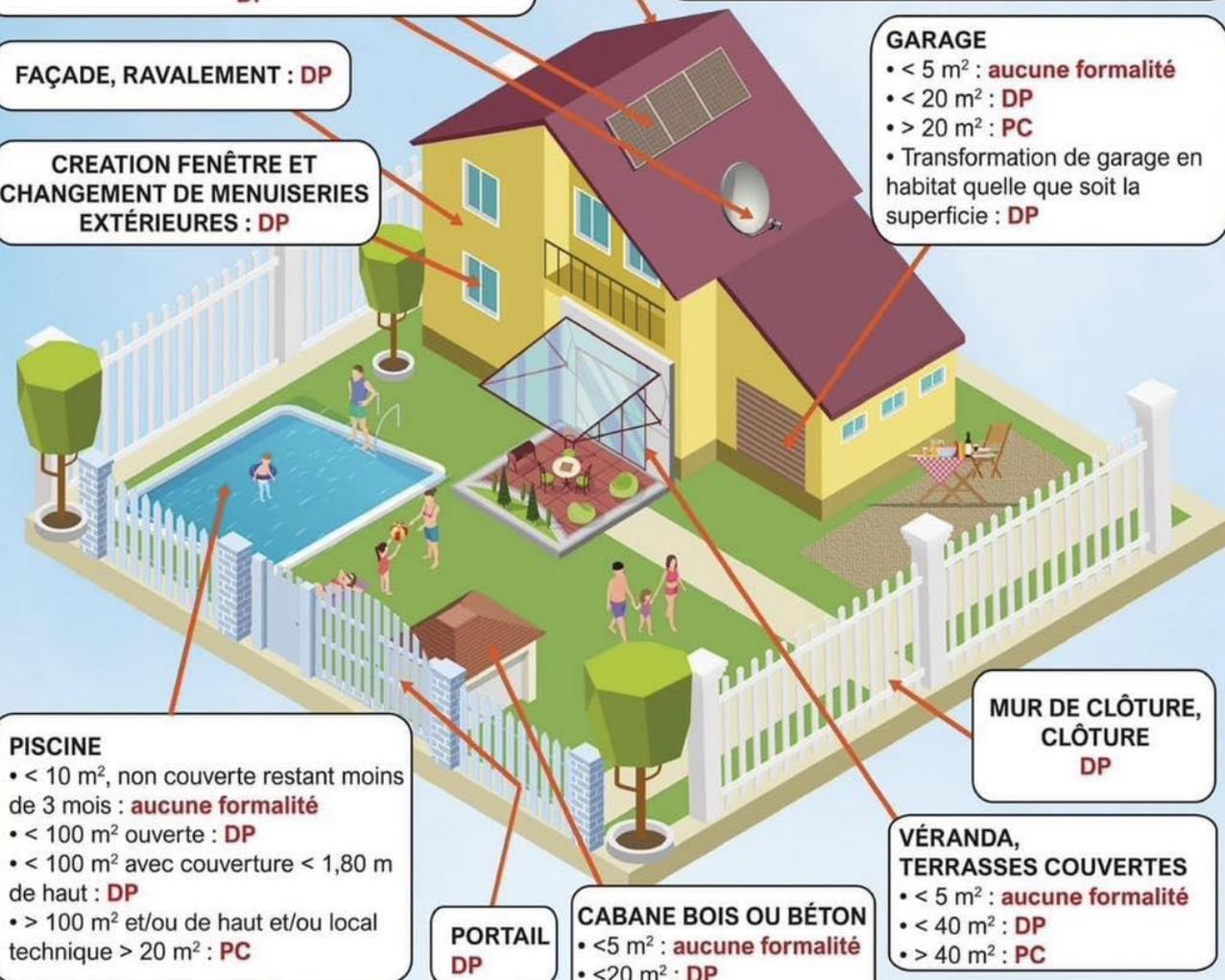
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

On parlait de Porchères au siège de l'UNESCO à Paris fin novembre 2022 ! L'association Isle et Dronne, qui porte depuis 2021 le projet « Plaine Nature » dont nous avons déjà parlé dans le journal communal, s'est vu attribuer le trophée des réserves de biosphère par l'UNESCO.

Plaine Nature en Libournais

Ensemble, jardinons l'avenir...



Toutes nos félicitations à Jean-Philippe BURJADE, président de l'association Isle et de Dronne et à l'ensemble des bénévoles et des salariés qui œuvrent depuis 30 ans à l'insertion des personnes en difficultés. Cette récompense en provenance de l'UNESCO est la preuve de la qualité du travail produit et de l'engagement fort pour le territoire.



Jean-Philippe BURJADE, président de l'association Isle et Dronne, aux côtés de Monsieur Germinal PEIRO, Président d'EPIDOR et du Département de la Dordogne, de Roland THIEKELE, Directeur d'EPIDOR, Justine QUETIER, Chargée de mission Réserve Biosphère, Henri STASSINET, Alain TRICOIRE, Leslie CARVALHO, Laurent DECAUX et Audrey LAGAÚDE, Lauréats des Trophées Biosphère Vallée de la Dordogne 2022.

29 janvier 2023

ACAP

Salle Saint-Christophe-de-Double

SAINT- CHRISTOPHE DE DOUBLE

Espace Culturel Portes de la Double

Dimanche 29 Janvier 2023 à 15h00

CONCERT
Jazz

**Le Big Band de
l'Harmonie
de Saint Emilion**

**Avec la collaboration de
l'Association Culturelle
des Amis de Porchères**



Miles DAVIS - Duke ELLINGTON - Otis REDDING - Fats Waller
Bobby TROUP - Harry BROOKS - Bart HOWARD - Chick COREA
John COLTRANE - Don RAYE . . .



Impr. Par CA Aquitaine
434 651 246 RCS Bordeaux

Entrée libre

Ne pas fêter sur la voie publique

8 avril 2023

Moulin de Porchères

Réouverture du moulin de Porchères



Samedi 18 mars 2023

Comité des Fête

Repas cochonnailles



Samedi 15 avril 2023

Comité des Fêtes

Sortie à Dancharia



La fête locale aura lieu du 18 au 21 mai 2023

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h 30
Judi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères
37 Place Paul et Pierre Barrau
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>
Facebook #mairiedeporcheres